



UBISOFT ENTERTAINMENT

Descriptif du programme de rachat d'actions voté lors de l'assemblée générale mixte du 25 septembre 2006

En application des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le présent descriptif a pour but de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat par Ubisoft Entertainment de ses propres actions.

I – Principales caractéristiques du programme de rachat d'actions.

1. Date de l'assemblée générale ayant autorisé le programme de rachat d'actions

25 septembre 2006.

2. Nombre de titres et part du capital détenus par l'émetteur

Au 25 septembre 2006, le nombre d'actions propres détenues est de 14 162 soit 0,068% du capital social.

3. Répartition par objectif des titres que l'émetteur détient directement ou indirectement

Au 25 septembre 2006, l'affectation des actions propres détenues par Ubisoft Entertainment SA s'établit comme suit :

Contrat de liquidité	14 162
Remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières, donnant accès, par tous moyens au capital social de la société	0
Attribution aux salariés	0
Croissance externe	0
Annulation	0

4. Objectifs du nouveau programme de rachat d'actions

- La réalisation d'opérations de vente ou d'achat dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- La remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital social de la Société ;
- L'allocation d'actions aux salariés et mandataires sociaux du groupe Ubisoft Entertainment et notamment dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise, (ii) de tout plan d'achat ou d'attribution d'actions au profit des salariés dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ou (iii) de tout plan d'options d'achat d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux ;
- La conservation des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe dans la limite de 5 % du capital existant;
- L'annulation d'actions ;
- La mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

5. Part maximale du capital, nombre maximal, prix maximum d'achat et caractéristiques des actions pouvant être rachetées

Les rachats pourront porter sur un nombre d'actions qui ne pourra excéder 10 % du capital de la société soit 2 043 735 au 25 septembre 2006, étant précisé que conformément aux dispositions de l'article L.225-210 du Code de commerce, les acquisitions réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions ne pourront amener la société à détenir plus de 10 % du capital social.

Le prix maximum d'achat prévu par la septième résolution votée par l'assemblée générale mixte du 25 septembre 2006 est de 70 euros, ce qui représente un investissement théorique maximal de 143 061 450 euros.

Les caractéristiques des actions visées par le programme de rachat d'actions sont les suivantes :

Nature des titres : actions ordinaires cotées sur l'Eurolist d'Euronext Paris

Libellé : Ubisoft Entertainment

Code ISIN : FR0000054470

6. Durée du programme de rachat d'actions

La durée du programme de rachat d'actions est de 18 mois à compter de son adoption par l'assemblée générale mixte du 25 septembre 2006.

II – Opérations effectuées dans le cadre du précédent programme de rachat d'actions.

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres
du 3 octobre 2005 au 25 septembre 2006

Pourcentage de capital détenu de manière directe et indirect : 0,068 %

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0

Nombre d'actions détenues en portefeuille au 25 septembre 2006 : 14 162

Valeur comptable du portefeuille au 25 septembre 2006 : 607 328,65 euros

		Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de dépôt de la note d'information					
		Achats	Ventes / transferts	Positions ouvertes à l'achat			Positions ouvertes à la vente		
	contrat de liquidité	504 546	490 384						
Echéance maximale moyenne				Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de la transaction		39,42 €	39,65 €						
Prix d'exercice moyen				Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants		14 979 421 €	14 970 996 €						

Un exemplaire sera envoyé sur simple demande et est disponible gratuitement à l'adresse commerciale de la Société :

UBISOFT ENTERTAINMENT SA
28, rue Armand Carrel
93100 Montreuil sous Bois

Ce document est également disponible sur le site d'ubisoft (www.ubisoft.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).